

Une année prépare les autres ...

Madame, Monsieur,
Cher/chère collègue,

L'année 2014 s'est achevée pour vos représentants sur une note douce-amère. Malgré les efforts des membres du *Conseil académique*, le **SNCL-FAEN – Section alsacienne**, n'a pas engrangé les résultats espérés à l'issue des élections professionnelles de décembre. Il nous appartient à toutes et à tous, membres syndiqués et sympathisants, de comprendre ce résultat en demi-teinte et de décider d'y remédier.

L'engagement syndical, c'est d'abord votre volonté, renouvelée chaque année, d'être représenté(e). C'est la confiance que vous déléguez aux militants, à vos commissaires paritaires élus démocratiquement et issus des rangs du SNCL-FAEN, lesquels siégeront en votre nom dans les nombreux groupes de travail et commissions rythmant l'année scolaire au Rectorat. « **Cela en vaut-il la peine ?** » **vous demandez-vous.**

Si vous estimez que vos conditions de travail se dégradent, que le comportement de nombreux élèves pose problème, que parents d'élèves, hiérarchie sous-estiment les difficultés qui en découlent, que votre rémunération n'est pas valorisante, alors vous connaissez la réponse. Attentif(ve) au devenir de votre profession et de vos missions quotidiennes, **vous faites le bon choix de rester syndiqué(e) en 2015.**

Au nom des collègues qui vous représentent dans l'Académie de Strasbourg, j'ai le plaisir de vous adresser nos meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé en 2015 !

Bulletin télématique – Janv./Fév. 2015
©SNCL-FAEN Académie de Strasbourg
Responsable éditorial : Florent Durel,
co-secrétaire académique.

☎ 03 69 36 06 24

🌐 www.sncl-faen-strasbourg.com

✉ sncl.faen.strasbourg@wanadoo.fr



J'ai voté, tu as voté ...

Bilan des élections professionnelles

Un bilan électoral mitigé pour les listes du SNCL-FAEN, une participation moyenne. Que nous disent les résultats des élections professionnelles de décembre dernier ?

Avec un taux de participation global académique d'environ **38.7%** (38.19% en 2011), ces élections n'ont pas réussi à mobiliser suffisamment nos collègues.

Le vote électronique avec ses multiples étapes n'est certainement pas étranger à cet échec. Le vote « papier » obtenait un taux de participation supérieur à 60%. Beaucoup de collègues, quelques heures avant la clôture du scrutin, avouaient être **peu enthousiastes ou désemparés** face aux démarches nécessaires pour activer leur compte électeur et procéder aux différents votes.

Par ailleurs, mal nécessaire, mais susceptible de renforcer la mauvaise humeur, des collègues se sont plaints du nombre invraisemblable de courriels de propagande électorale émanant des nombreuses formations syndicales et arrivés en quelques jours seulement dans les boîtes académiques ! Il est clair que nul dans ces conditions n'était plus guère disposé à lire, éprouver et évaluer toute cette documentation pourtant essentielle. **Le SNCL-FAEN s'est démarqué par des envois ciblés**, moins nombreux en général et plus factuels que ceux des autres centrales.

Nos résultats académiques

Au niveau des **Commissions administratives paritaires académiques (CAPA)**, le SNCL-FAEN conserve ses sièges, à savoir :

- **1 siège à la CAPA des Certifiés ;**
- **2 sièges à la CAPA des PEGC.**

Pour le *Comité Technique Académique et National*, il est difficile d'analyser l'évolution des résultats puisque la FAEN s'est présentée seule, sans alliance, contrairement aux élections de 2011.

Globalement, **le SNCL progresse dans les CAPN** avec +17% des voix et gagne quelques sièges dans différentes *CAP Académiques*, chez nos collègues des autres régions. On constate cependant une déperdition de voix entre les *CT Académiques* et le *CT Ministériel*.

Résultats nationaux et académiques à

consulter sur [http://www.education.gouv.fr/pid31640/resultats-des-scrutins-nationaux-et-deconcentres-des-elections-professionnelles-](http://www.education.gouv.fr/pid31640/resultats-des-scrutins-nationaux-et-deconcentres-des-elections-professionnelles-2014.html?election_n=&election_d=Strasbourg)

[2014.html?election_n=&election_d=Strasbourg](http://www.education.gouv.fr/pid31640/resultats-des-scrutins-nationaux-et-deconcentres-des-elections-professionnelles-2014.html?election_n=&election_d=Strasbourg)

Vernet

Promotion au	Certifiés (CAPA du 17 décembre)		CPE (CAPA du 16 décembre)	
	GRAND CHOIX	CHOIX	GRAND CHOIX	CHOIX
11 ^e échelon	90,0	87,0	20,0	20,0
10 ^e échelon	88,7	85,0	20,0	20,0
9 ^e échelon	87,0	83,5	20,0	20,0
8 ^e échelon	85,0	81,5	20,0	19,8
7 ^e échelon	82,5	79,0	19,6	19,6
6 ^e échelon	79,5	76,5	19,3	19,1
5 ^e échelon	76,0	-	18,0	-

Promotion au	PLP (CAPA du 11 décembre)		Prof. EPS (CAPA du 10 décembre)	
	GRAND CHOIX	CHOIX	GRAND CHOIX	CHOIX
11 ^e échelon	92,2	88,2	94,5	90,5
10 ^e échelon	89,2	86,2	92,5	89,3
9 ^e échelon	85,2	82,2	88,5	87,9
8 ^e échelon	82,2	78,1	86,9	84,5
7 ^e échelon	78,6	75,1	84,0	82,5
6 ^e échelon	75,5	72,5	82,0	79,0
5 ^e échelon	72,1	-	77,7	-

Les critères pris en compte pour départager en cas d'égalité de barème sont dans l'ordre :

- l'ancienneté générale de service (AGS) ;
- l'ancienneté dans le corps ;
- l'ancienneté dans l'échelon ;
- le mode d'accès à l'échelon ;
- les conditions d'enseignement.

TEMPS PARTIEL POUR L'ANNEE 2015-2016.

Les demandes devront être transmises au Rectorat pour le vendredi 16 janvier.

Le **temps partiel sur autorisation** est soumis à l'accord préalable du chef d'établissement et est accordé sous réserve des nécessités de service; sa quotité peut être ajustée ultérieurement dans le cadre de la préparation de la rentrée.

Les personnels à temps partiel sur autorisation peuvent demander à surcotiser (très cher) sur la quotité non travaillée dans la limite de l'équivalent d'un an à temps plein.

Le **temps partiel est de droit** pour élever un enfant jusqu'à ses 3 ans, pour donner des soins à un ascendant ou un conjoint ou pour s'occuper du conjoint, d'un ascendant ou d'un enfant handicapé.

Le temps partiel de droit pour élever un enfant doit être compris entre 50% et 80% de l'obligation réglementaire de service ; il est comptabilisé à temps plein pour la liquidation de la retraite, dans la limite de 3 ans par enfant.

N'hésitez pas à contacter le SNCL-FAEN pour plus de précisions.

Hansen

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE – BAREMES

La première phase du mouvement inter-académique s'est terminée avec l'envoi de la confirmation de la demande de mutation (au plus tard le 15 décembre).

N'oubliez pas si besoin de transmettre au SNCL-FAEN la fiche syndicale « Mouvement inter » ainsi que la copie de votre confirmation de la demande pour nous permettre de calculer votre **barème** et de suivre votre dossier dans toutes les étapes du mouvement.

Les barèmes calculés par le Rectorat seront affichés sur Iprof-Siam du 14 au 22 janvier 2015. Nous vous conseillons, si vous êtes concernés, de vérifier ces barèmes que vous pourrez contester en cas de désaccord. Dans ce cas, contactez le SNCL-FAEN qui assurera le suivi de votre demande de correction, notamment lors des groupes de travail du 23 janvier.

A l'issue des groupes de travail, les barèmes validés en groupe feront l'objet d'un nouvel affichage du 26 au 29 janvier et il sera possible de déposer si nécessaire une demande de correction jusqu'au 29 janvier.

Les formations paritaires nationales pour le mouvement inter-académique se réuniront à partir du 4 mars 2015.

Le point sur ... les UPE2A.

Les « Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants ».

C'est sous le sigle mystérieux d'UPE2A que le Rectorat a réorganisé depuis 2012 le réseau des établissements accueillant des élèves migrants, dits « allophones arrivants ». La prise en charge des centaines de jeunes notamment en âge d'être scolarisés dans le secondaire et se présentant tout au long de l'année dans les Centres d'information et d'orientation (CIO) n'est pas sans faire peser de lourdes contraintes sur les personnels enseignants et encadrants ainsi que sur la vie des établissements concernés. Une trentaine de dispositifs sont cette année opérationnels en Alsace, mais la situation est traditionnellement tendue dans le bassin strasbourgeois, où se concentre la majorité des arrivants d'abord en attente d'affectation, puis scolarisés en moyenne trois à quatre mois après leurs premières démarches. Les autorités sont cependant surchargées. Chaque année, les affectations des migrants ont lieu après celles des élèves natifs de 6^e et doivent tenir compte des places disponibles dans les établissements. Il reste que, malgré les protestations des enseignants référents en classe d'accueil, **les effectifs dans les UPE2A n'ont cessé d'augmenter d'année en année.** On est largement passé d'effectifs préservés de 12 élèves à des groupes avoisinant les 20 élèves ou davantage! On comprend le désarroi des collègues occupant par vocation des postes à profil en FLE/FLS et qui voient les conditions de réussite de leurs élèves dégradées voire mises à mal. Malgré les bonnes intentions ministérielles et académiques en matière de scolarisation des jeunes nés hors de France, les moyens humains et matériels manquent obstinément!

9 REP et 12 REP+

Le 15 décembre dernier se tenait au Rectorat une importante réunion finalisant la nouvelle carte de l'enseignement prioritaire en Alsace.

Une distribution en désormais 12 REP+ (« réseaux d'éducation prioritaire » au cœur desquels on trouve un établissement difficile et des élèves en très grande difficulté sociale) **et 9 REP** (où la difficulté se veut moins marquée) a été retenue par le Recteur et ses équipes. Reste que la faible niveau de concertation et le peu d'égard offert aux revendications anciennes des représentants syndicaux ne sont pas de nature à reconforter et encourager beaucoup d'enseignant(e)s aux prises avec la difficulté scolaire.

Qu'il fasse partie d'un REP ou pas, un établissement est en effet un organe vivant, où les tracasseries quotidiennes et les ambitions des jeunes pas faciles à faire germer réclament **un haut niveau d'encadrement, des personnels d'enseignement et d'éducation encouragés, des contenus adaptés et diversifiés, des effectifs de classe contenus.**

Pour beaucoup d'établissements, la nouvelle carte s'apparente davantage à un jeu de bonneteau, où, quelles que soient les difficultés rencontrées, l'aide et la considération sont toujours pour demain !

D'autres informations sur www.sncl.fr.

Vous aimerez ...



François-Xavier Bellamy
Les Déshérités ou l'urgence de transmettre
(Plon, 2014).

Jeune agrégé de philosophie, essayiste, F.-X. Bellamy fait l'analyse d'une école en mal de transmission. Fidèle reflet d'une époque où le savoir a laissé place au « savoir-être » et à des « savoir-faire » de préférence non notés, **l'école s'est peu à peu détournée de sa mission cardinale (transmettre des savoirs, des valeurs, évaluer des acquis)** et de l'idéal républicain, incitant toutefois la jeune génération à développer son sens critique et son goût du débat dans un contexte contemporain multiculturel.

Cette particularité remonte certes, selon l'auteur, **à une posture déjà ancienne de « l'élite intellectuelle » face à l'école.**

Descartes doute du savoir reçu de ses maîtres ; Rousseau est soucieux de voir conserver par les plus jeunes leur grâce et leur naïveté originelles. Quant à Bourdieu, il ne verrait dans l'école qu'une machine à reproduire les inégalités, thèse bien connue...

Bellamy développe pour sa part une vision plus nuancée. La désaffection des élèves, voire des parents, pour l'école, la difficulté des enseignants, tiennent au contraire à l'événement depuis longtemps d'une tâche essentielle : **transmettre une culture tangible, sensible, diversifiée mais ancrée**, qui cherche peut-être moins à être universelle – mondialisée ? –, mais pourrait se concevoir à l'échelle des parents et de leurs enfants **comme un héritage**, dans des territoires variés qu'une langue unit. Une culture humaniste propre à éviter que **l'individu « déshérité »** ne soit bientôt, selon le mot de Rousseau, qu'« un sauvage fait pour habiter dans les villes ».

Durel



Informations
catégorielles et statutaires
sur www.sncl.fr.

Accès au corps des agrégés

Les candidatures devront être saisies du 6 au 28 janvier 2015.

Les candidats doivent être en activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou administration ou en position de détachement.

Etre âgé de 40 ans au moins au 1er octobre 2014, justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont 5 dans leur corps.

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- **un curriculum vitae ;**

- **une lettre de motivation complémentaire** au curriculum vitae. Cette lettre et le dossier qui va avec doivent montrer que le candidat a besoin de l'agrégation pour poursuivre ses activités.

L'élaboration de ces deux contributions se fera en ligne lors de la saisie de la candidature **dans l'application Internet I-Pro** (rubrique : *les services*).

Permanences téléphoniques



Florent Durel

samedi 8h00-10h00 au **03 69 36 06 24**



Vincent Vernet

mardi 17h00-19h00 au **03 88 82 76 89**



Alain Hansen

mercredi 14h00-17h00 au **03 88 64 11 77**